

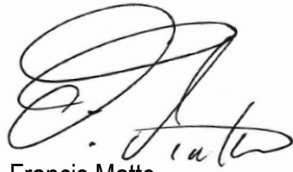
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIER 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte, que la Municipalité de Sainte-Croix, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c C-27.1), présentera et adoptera des états financiers consolidés pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023 lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, qui se tiendra le 4 juin 2024, à 19h, à la salle Robert-Daigle, située au 6310, rue Principale, à Sainte-Croix.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 22^e jour du mois de mai 2024.




Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet, saintecroix.ca, le 22^e jour du mois de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de mai 2024.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier